

COMMISSION TRANSPORT 2019/02

Compte-rendu de la réunion du 12 février 2019

Participants :

Antargaz Finagaz :	Ted Pierini - Sébastien Peigney
Butagaz :	Florent Bienvenu
Primagaz :	Valéry Herzog
CFBP :	Alain Combes

Absents excusés

Thierry Bachellerie
Olivier Thiou

1. Approbation des comptes rendus précédents:

Après une modification au point 2, accidentologie, le compte rendu de la réunion du 06 décembre 2018 est adopté. Le compte rendu sera mis en ligne sur le site du cfbp.

2. Accidentologie :

- **Echanges sur les derniers accidents survenus depuis le 06 décembre 2018 :**

AZ- FZ :

- Incident gros porteur bouteilles

Retour sur un incident du 29 novembre dernier lors du déchargement d'une semi à Thiant. Le chapeau d'une bouteille P35 située dans un des casiers du haut dépasse de celui-ci. Le chariot en prenant les 4 casiers de la pile voisine le fait tomber. Pas de conséquence grave.

La cause identifiée est l'absence d'une barre métallique plate qui n'a pas été ajoutée à ce casier lors de sa rénovation pour une utilisation de transport de P35. Une vérification pour l'ensemble de ce type de casiers est demandée au niveau d'AZ-FZ qui communiquera la fiche sécurité à modifier à l'entête CFBP pour une communication au niveau professionnel.

- Accident petit porteur citerne

Le 17 décembre à Puy-de-Serre, le porteur en croisant un autre camion mord le bas-côté non stabilisé et se renverse. Le conducteur n'est pas blessé, il reprend le travail dès le lendemain. Pas de fuite, pas de transfert produit avant le relevage du porteur.

- Accident gros porteur citerne

Le 18 décembre sur la E 411 au niveau de Courrière (Belgique) à priori surpris par une zone de travaux, un poids lourd tiers s'est mis en portefeuille devant le camion GPL et a bloqué toutes les voies. Le chauffeur freine mais il ne peut éviter la collision. Le conducteur a quelques contusions ainsi que des coupures car le pare-brise a explosé ainsi que la vitre avant gauche. Le conducteur est également choqué par l'évènement et il semblerait également qu'il ait été désincarcéré par les Pompiers. La semi n'a pas eu de dégâts, elle a pu revenir en France avec un autre tracteur.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 03 janvier à St-Vallier (Drôme) perte de trois Calypso non retrouvées. La cause identifiée est un des taquets métalliques retenant la barre qui s'est dessoudé. Vue les traces de corrosion il s'agit d'un défaut assez ancien.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 23 janvier à Prayssas, en clientèle le porteur heurte un poteau en bois qui déplace la barre anti oubli et relève une barre de casier. En circulation au niveau d'une courbe, perte de 25 bouteilles côté fossé. Pas de vérification des barres en repartant de chez le client.

- Accident gros porteur citerne

Le 31 janvier à Haulchin, sur la D40 une semi de carburant percute par l'arrière le gros porteur à l'arrêt du fait d'un feu tricolore de chantier entraînant une fuite enflammée au niveau de la tubulure d'emplissage. Le feu est rapidement maîtrisé en utilisant un extincteur mais la fuite persiste. Les sapeurs-pompiers présents sur place la colmatent partiellement. Lors du choc, le clapet de fond a légèrement bougé. Les Sapeurs-Pompiers prennent la décision de torcher les 5% de produit restant dans la citerne. Le torchage est réalisé par la société Robine qui intervient à leur demande.

PRZ :

- Accident petit porteur bouteilles

Le 18 décembre aux Ollières, lors d'un croisement avec un autre poids lourd le porteur se déporte sur le bas-côté et sort de la route. Pas de conséquence particulière ni de perte de bouteilles.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 20 décembre à Norton (Dordogne) le conducteur voit 3 bouteilles tomber du porteur, il manque en tout 9 bouteilles. La barre de l'un des casiers est sortie de son encoche et s'est soulevée.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 16 janvier à Batherbay (Drôme) perte de 3 bouteilles dont 2 sont retrouvées, du fait d'une absence de calage dans un casier incomplet.

- Accident petit porteur citerne

Le 17 janvier à Morange, le conducteur s'arrête pour demander son chemin, met ses warnings, quand une voiture percute l'arrière du porteur. Il n'y a aucune trace de freins sur la route. Légère fuite de gaz au niveau de la tubulure, vite stoppée par le conducteur, La citerne contient environ 6500 litres de produit.

Le conducteur n'est pas blessé, la conductrice, âgée d'une vingtaine d'année, a été emmenée par les pompiers pour quelques égratignures. Le porteur peut rouler mais suite à la fuite de gaz ne peut terminer la tournée.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 22 janvier à Migner-au-Anses, un PL dont le conducteur s'est à priori endormi vient percuter le porteur par l'arrière. Pas de dégât particulier à signaler hormis le panneau arrière.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 23 janvier à Sétier (Corrèze), sortie de route dans un virage en côte sur une route enneigée. Le porteur s'immobilise dans le fossé, pas de perte de chargement.

- Accident petit porteur citerne

Le 28 janvier à Boulay-les-Barres (Loiret) le porteur est percuté par l'arrière par un autre PL. Seul des dégâts matériel mineurs sont à signaler, pas de fuite produit.

- Accident petit porteur citerne

Le 1^{er} février à Tardais (Eure et Loir) collision lors du croisement du porteur avec un véhicule de transport exceptionnel transportant les éléments d'une éolienne. La base de l'éolienne a abimé le tirant de la citerne, pas d'autre conséquence.

- Incidents petit porteur citerne

A signaler des fuites à trois reprises sur des porteurs citernes les 7, 17 et 26 décembre dernier, au niveau de la distribution. Fuites constatées pour l'une au niveau de la pompe, sur un joint tournant et enfin un déclenchement de soupape du fait d'une surpression sur le circuit de distribution.

BTZ :

- Incident petit porteur citerne

Le 07 février sur le site du Douhet, incident sans conséquence grave au cours d'une opération de chargement. Fuite de gaz en phase liquide de faible importance en fin de chargement alors que l'automate démarrait la séquence de purge du bout de bras. Plusieurs vannes de purge du circuit de distribution étaient restées ouvertes à la suite d'une maintenance en atelier.

Le chauffeur a basculé en premier lieu le commutateur 3 positions en position milieu (position ouverte des vannes liquide et gaz) le bouton de commande étant donc encore en position « ouverture des vannes ». Le circuit de distribution qui avait été purgé s'est rempli du fait l'ouverture de la vanne liquide occasionnant une fuite d'une durée limitée par les vannes de purges de ce circuit, restées ouvertes.

Cet incident s'ajoutant à ceux reportés par PRZ il paraît nécessaire de faire un rappel des bonnes pratiques au travers d'une info sécurité professionnelles avec les points suivants :

- ✓ Vérifier l'état de gazage du circuit de distribution en observant les différents manomètres

- ✓ Selon l'opération à réaliser positionner le commutateur sur la position « gaz » pour l'emplissage et « liquide » pour la livraison et non sur la position intermédiaire qui ouvre les deux.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 05 décembre à Senlisse pertes de 14 cubes dans un virage (11 propane pleins et 3 butane vides). Le conducteur s'en rend compte à son arrivée au point de livraison suivant. Lors de la livraison du client précédent, il a oublié de repositionner la barre du casier. Aucune conséquence causée par la chute des bouteilles. Quelques bouteilles sont tombées dans un cours d'eau en contre-bas de la route.

- Incident gros porteur bouteilles

Le 06 décembre, lors du contrôle, avant de rentrer sur site de Deluz le conducteur s'est rendu compte de la surchauffe du premier essieu de la remorque, dégagement de fumée sans réel début d'incendie. A noter un taux d'usure des plaquettes à 2% donc quasi neuves.

- Incident sureté petit porteur citerne

Le 12 décembre en Belgique le porteur est bloqué et le chauffeur se fait agresser.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 18 décembre à Balbigny, après une livraison le conducteur répond à un appel téléphonique, distrait il remonte dans son véhicule sans en faire le tour. Après environ 500m il se rend compte que la barre du casier cubes n'est pas verrouillée, il s'arrête et constate une douzaine de cubes manquants.

- Incident petit porteur bouteilles

Le 19 décembre à Marines, lors d'une livraison le porteur percute et fait tomber un casier de distribution automatique qui sera relevé par un chariot élévateur.

- Accident petit porteur bouteilles

Le 31 décembre, le conducteur roule sur l'A8 entre Aix et Marseille, à hauteur de la sortie Plan-de-Campagne (Bouches du Rhône), quand il voit une BD pleine tomber du casier du second niveau, côté droit et s'immobiliser contre la rambarde. Le conducteur pense avoir mal verrouillé la barre jaune du casier, la barre anti oubli "trop courte" a sauté en même temps que la barre jaune se soulevait.

- Incident gros porteur citerne

Le 11 janvier, arrivant sur le site d'Aubigny-sur-Nère, le constat est fait d'un goujon de roue cassé sur l'essieu arrière côté droit. Passage en atelier pour changer celui-ci.

- Incident petit porteur bouteilles

Le 18 janvier en arrivant sur le site de Rognac, constat de la fonte d'un témoin d'essieux.

Vu le nombre important de perte de bouteilles il paraît nécessaire de publier une info sécurité sur ce sujet avec le rappel de contrôle des fermetures de barres de casiers.

○ **Point sur retour des fiches « Rapport accidents transport » à recevoir**

Distributeur	Date	Lieu	Description	Type véhicules	Données prioritaires
PRZ	29-juin-18	Dainville	Echauffement essieux	GPB	

Une seule fiche à recevoir en dehors des accidents reportés ce jour.

3. Véhicule :

○ **Accès des véhicules GNL sur les sites**

Echange sur ce point en COMTECH le 22 janvier dernier suite au retour du Cabinet Boivin :

Le CFBP a sollicité le cabinet Boivin pour évaluer la portée juridique de l'AM de 1972 relatif aux règles d'aménagement et d'exploitation des dépôts d'hydrocarbures liquéfiés.

- Cet AM n'est pas applicable de plein droit dans la police des ICPE. Ce n'est seulement s'il est repris explicitement dans un AP qu'il devient opposable à l'exploitant. Ainsi, juridiquement, un camion à moteur GNL pourrait entrer dans une ICPE 4718 si celle-ci n'est pas dans le cas décrit ci-dessus au regard de son AP.
- Il existe des circonstances de droit et de fait qui pourraient donner le pouvoir à l'administration d'abroger cet AM.

Le CFBP pourra ainsi avancer sur ce dossier après avoir pris connaissance des conclusions et préconisations de l'EDD Total et le cas échéant obtenus des garanties sur le fait que ce type de tracteurs GNL peut être qualifié « de sureté ».

Par ailleurs la réunion interprofessionnelle programmée par Total aura lieu le 20 mars prochain.

○ **GT spec technique véhicule citerne**

La prochaine réunion de ce GT est prévue demain 13 février avec la présence de Robine qui a souhaité participer. A priori cette réunion devrait clore le GT pour la partie porteur citerne. D'autres réunions seront à programmer pour la révision de la spécification des gros porteurs citernes.

A ce sujet une remarque suite à un problème identifié ; l'amplitude d'ouverture du coffre ne permettant pas d'utiliser correctement la clé pour serrer le bras au chargement, une mention indiquant que cet accès doit être facile sera à ajouter.

○ **Réunion de lancement modélisation Sécuritank**

La réunion est programmée le 26 février prochain avec la participation des sociétés Sécuritank et CAR & D.

○ **Argumentaire plateforme barèmes**

A ce jour, il s'avère que des barèmes réalisés par chaque transporteur peuvent être différents pour le même véhicule, au regard des règles données par les propaniers qui peuvent elles-mêmes se trouver différentes, malgré les indications se trouvant dans le mémento chauffeur-livreur (au 3.2 barème de chargement). A partir de ce constat, l'objectif est de mettre en place un système pour obtenir un barème de chargement unique par véhicule citerne et par produit, qui pourra être mis à disposition pour chacun et ainsi optimiser les chargements.

En plus de la réponse (ci-dessus) déjà communiquée, rédaction en séance d'un argumentaire à communiquer aux transporteurs concernant le développement de cette plateforme.

- Fiabiliser les chargements,
- Optimisation, avec chargement augmenté dans certains cas,
- Optimisation permettant également de prévenir les sur emplissages ou les surcharges,
- Cohérence des chargements d'un site à un autre, permettant une justification en cas de contrôle ou d'accident,
- Gain de temps une fois les données enregistrées dans la base sans nécessité de faire une nouvelle pesée sur chaque site,
- Permet de s'assurer d'arrêter le chargement avant d'atteindre le niveau de la sonde Larco avec l'introduction dans la base de sa valeur réelle,
- Véhicules identifiés uniquement par son immatriculation, le nom du transporteur propriétaire n'étant pas visible ni par le site de chargement, ni par le propanier

Chacun transmettra cet argumentaire aux transporteurs avant de revenir vers l'ATMD.

4. Règlementation :

○ **Guide sûreté CIFMD et guide CFBP**

La version 2018 du guide sûreté du CIFMD est désormais référencée dans l'arrêté TMD (article 8). Comme nous l'avons évoqué lors de la commission transport de septembre dernier ;

Le guide fera l'objet d'une relecture par la MTMD puis sera soumis à l'avis lors de la CITMD programmée le 12 octobre prochain pour être référencé dans l'arrêté TMD. Dès lors la question se posera de conserver ou non le guide sûreté spécifique au CFBP.

La question se pose de conserver ou non le guide CFBP en pièce jointe avec les annexes pour mémoire.

○ **44 tonnes transfrontaliers**

Comme vue lors de la précédente réunion le CFBP fera la demande au Cabinet Boivin afin de mener cette analyse juridique.

5. Sécurité :

- **Sur emplissage 2018**

Fichier des sur emplissage à compléter pour l'année 2018 en pièce jointe.

En revanche Florent pour Butagaz nous informe qu'un souci de la base de données ne va pas permettre de réaliser l'extraction pour 2018.

- **Calendriers des réunions commission transport 2019**

jeudi 21 mars

mardi 14 mai

mardi 25 juin

mardi 10 septembre

jeudi 24 octobre

jeudi 05 décembre